

**APPEL 2022-2023 DE LA FONDATION LEON FREDERICQ
PRIX ANNUEL DE L'ICAB
EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DE CANCEROLOGIE ARSENE
BURNY DU CHU DE LIEGE**

Pour tout renseignement, s'adresser à Caroline MAZY (caroline.mazy@chuliege.be)

En 2022, le Conseil d'Administration de l'Institut de Cancérologie Arsène Burny du CHU de Liège a décidé de créer le « Prix de l'ICAB ».

Le « PRIX de l'ICAB » est destiné à soutenir un projet de recherche clinique, translationnelle ou fondamentale **dans le domaine du cancer**.

D'un montant de **10.000 euros**, ce prix annuel sera octroyé pour la 1ère fois à l'occasion de l'inauguration de l'Institut de Cancérologie en novembre 2022.

Ce prix est destiné pour moitié au lauréat, soit 5.000€, et pour moitié au soutien des frais de fonctionnement du projet, soit 5.000€.

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION :

- Ce subside est destiné à un **médecin du CHU de Liège, âgé de moins de 35 ans** (au 1 septembre 2022) et travaillant principalement **dans le domaine du cancer** ;

- Ce médecin doit pratiquer **une recherche fondamentale, clinique ou translationnelle à finalité médicale dans le cadre fixé ci-dessus**.

- Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le formulaire de candidature dûment complété
- Le curriculum vitae du porteur de projet (maximum 3 pages) + liste des publications scientifiques des 10 dernières années
- Une lettre de motivation

- Le **formulaire de candidature** peut être complété **en Français ou en Anglais**.

- Le dossier de candidature **doit être IMPERATIVEMENT transmis à la Fondation Léon Fredericq, par mail à l'adresse caroline.mazy@chuliege.be EN FORMAT PDF (!!!UN SEUL DOCUMENT FUSIONNE !!!) pour le jeudi 1^{er} septembre MIDI au plus tard.**
ATTENTION : Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission en charge de l'évaluation des projets.

- Les dossiers seront examinés par une commission composée du Pr Arsène BURNY, du Président de la CPF de la Faculté de Médecine et de 5 membres du Conseil de Gouvernance de l'ICAB (en 2022 : Pr F KRIDELKA, Pr G JERUSALEM, Pr C LOLY, Pr A De ROOVER et Pr D MARTIN).

- La Commission d'évaluation se réserve le droit d'auditionner certains candidats.

- Le projet devra être validé par le Comité d'Ethique avant attribution finale.

- Le prix ne peut être octroyé plus d'une fois à la même personne.

Le subside sera officiellement **annoncé** lors de la séance académique d'inauguration de l'ICAB (date encore à déterminer : 25 novembre ou 1^{er} décembre 2022). Il sera **disponible à partir du 1^{er} janvier 2023 et ce pour une durée de 2 ans.**

Le porteur de projet s'engage par écrit :

- à faire référence à l'ICAB et à la Fondation Léon Fredericq dans les publications réalisées grâce à leur aide ;
- à déposer un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention ;
- à utiliser ce subside tel que présenté au sein de sa demande ;
- à se mettre à disposition de l'ICAB et de la Fondation Léon Fredericq pour promouvoir la Recherche et la Lutte contre le cancer.

EVALUATION

- **Qualité du projet** (Faisabilité, Approche méthodologique, Financement) (25%)
- **Qualité du porteur de projet** (CV, Publications scientifiques). (75%)